



INFORMATIONS COMMUNALES :

Lundi 15 Juillet 2019

N°
32/19

RAPPEL :

Nous sommes, à juste titre et de plus en plus souvent, interpellés par les propriétaires et locataires des maisons qui possèdent une ouverture sur la voirie publique pour dénoncer le stationnement gênant qui empêche d'utiliser l'accès à ces dépendances.

Je reprecise qu'il est impératif de respecter le code de la route afin de laisser possible l'entrée des garages des immeubles.

Je demande également à la Gendarmerie de procéder à un contrôle et à verbaliser les contrevenants.

Merci de prendre acte et surtout de veiller à ne pas gêner le voisinage même si celui-ci n'est que d'utilisation occasionnelle.

Le Maire.

PERMANENCES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Les permanences du secrétariat de Mairie
ne seront pas assurées

DU LUNDI 5 AOÛT 2019
AU DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE 2019

En cas d'urgence, veuillez vous adresser à
Mr GILLARD Patrick, Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth
ou Mr LÉONARD Étienne, adjoints.